

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h50), M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain

Pouvoirs :

Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme BEAUMELOU Marie donne pouvoir à M. BOUCHEZ Joël
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir M. BARROCA Joaquim
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. LABBAS Mohamed donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani

Absents :

Mme NEZAR Houria
Mme MORTAGNE Isabelle
Mme VASSEUR Corinne
Mme TRABON Indi
M. LOMBARD Sébastien
M. Patrick PREMEL

Formant la majorité des membres en exercice

M. ANTY Olivier a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 02/04/2024
- Date d'affichage : 29/03/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 8
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2024-019 : Budget CCHVO - Affectation du résultat 2023

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2022 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,

Vu le Compte Administratif 2022 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,

Vu le projet de Budget Primitif 2024 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,

Vu l'avis de la Commission des Finances des 4 et 25 mars 2024,

Considérant l'obligation d'affecter, par délibération, les résultats 2023 au Budget Primitif 2024,

Considérant la proposition d'affectation comme suit :

- Reporter le résultat cumulé de la section d'investissement 2023 de 4 966 961,12 €uros : Recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- Ne pas reporter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2023 : Compte 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »
- Affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2023, soit 2 562 550,44 €uros en section d'investissement pour faire face au besoin de financement des dépenses d'investissement 2024 : Recette au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au Budget de la CCHVO 2024 en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe, comme suit :

| SECTION | COMPTE | MONTANT |
|----------------|--|--------------------|
| INVESTISSEMENT | Recettes - 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » | 4 966 961,12 €uros |
| FONCTIONNEMENT | Recettes - 002 : « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » | 0,00 €uros |
| INVESTISSEMENT | Recettes - 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » | 2 562 550,44 €uros |
| | TOTAL | 7 529 511,56 €uros |

Article 2 : INDIQUE que les restes à réaliser 2023 inscrits en report au Budget Primitif 2024 s'élèvent à :

- o Dépenses : 1 134 058,56 Euros
- o Recettes : 464 745,38 Euros

Adoptée par :

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Catherine BORGNE
Présidente

Olivier ANTY
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 11/04/2024

Affiché le : 11/04/2024

Publié le : 11/04/2024

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).